

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 94 (1958)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Partie corporative

SPR - Comité central

Le comité central SPR a tenu séance à Genève le samedi 11 janvier, sous la présidence d'A. Neuen-schwander.

La commission romande des moyens d'enseignement sera présidée par A. Chabloz dès qu'elle aura terminé ses travaux préliminaires.

Le congrès de Genève poursuit sa préparation ; il est prévu de mettre en discussion certains des thèmes du rapport général, à la radio, afin d'intéresser le public aussi bien au congrès lui-même qu'à nos préoccupations.

M. Jeanrenaud (Lausanne) représentera la SPR à la KOFISCH, commission intercantonale des moyens d'enseignement créée par le SLV.

Au cours de l'assemblée des délégués d'Yverdon, un certain nombre de vœux ont été émis concernant « L'Educateur ». Celui des Genevois de diminuer la fréquence de parution sera examiné de près au point de vue financier ; celui de créer des commissions au sein de chaque section pour fournir des articles à l'Educateur sera recommandé aux associations cantonales ; si le système donne de bons résultats, il sera bon alors d'envisager des réunions sur le plan romand.

La question de l'alternance de la parution Educateur-Bulletin est aussi évoquée ; les délégués n'ont pris à ce sujet aucune décision, mais paraissaient favorables à cette innovation ; en principe, les numéros seront mixtes, avec de temps à autre un numéro entier pour l'Educateur, ou pour le Bulletin (voir les deux premiers numéros de cette année entièrement consacrés au Bulletin). Le comité central pense qu'il ne faut pas émettre des règles rigides et faire preuve, selon les besoins, de beaucoup de souplesse.

Quant au déficit de l'exercice 1957, qui était budgété à 5 000 francs, il est aujourd'hui confirmé, et nos réserves en seront amputées d'autant.

Un certain nombre de rapports sont demandés par les fédérations internationales dont nous sommes membres. Les rapporteurs pour la SPR, Mlle Quartier et E. Pierrehumbert, prient les présidents des sections de leur faire parvenir à temps les renseignements demandés.

Il est décidé d'entreprendre une étude approfondie de la situation financière actuelle de la SPR, afin de présenter à l'assemblée des délégués du congrès un tableau complet de nos ressources et de nos dépenses, pour que tous soient mis devant leurs responsabilités. Il ne semble pas normal que nos réserves, réduites par l'expérience de 1957 de 23 000 francs à 18 000 francs continuent à s'amenuiser. Il faudra aussi examiner si la cotisation augmentée à Yverdon suffira pour l'avenir à couvrir nos besoins.

Le comité a décidé de continuer à soutenir l'organisation des journées pédagogiques internationales de Trogen en 1958, mais il a refusé de s'engager à organiser celles de 1959 en terre romande (à Crêt-Bérard, par exemple). Ce sera peut-être pour plus tard.

Notre participation au comité d'aide pour les écoles suisses à l'étranger a valu à nos deux délégués, Neuen-schwander et Pulfer, une longue séance à Zurich au cours de laquelle des débats pénibles ont opposé les représentants du SLV aux dirigeants du comité d'aide. La situation est surtout grave à Bogota où le directeur de l'école et une bonne partie du corps enseignant ont

quitté l'école. En attendant que le conflit mentionné ci-dessus soit réglé, la SPR s'est chargée de faire les démarches nécessaires pour trouver un directeur, une institutrice enfantine, deux primaires, et deux professeurs secondaires, l'un de langues-histoire, l'autre de mathématiques-sciences ; il faudrait que tout ce personnel soit, si possible, de langue française et préférentiellement de religion catholique. Avis aux amateurs de dépaysement.

G. W.

Communiqué

La Direction de l'instruction publique du canton de Fribourg communique :

Dans son numéro du 14 décembre 1957, « L'Educateur » reproduit un article de la « Schweizerische Lehrerzeitung » au sujet de la situation du corps enseignant fribourgeois. Cet article fait notamment état de la pénurie d'instituteurs, qui atteindrait des « proportions extraordinaires », de l'engagement de maîtres ou maîtresses sans brevet, et du niveau du corps enseignant qui, à cause de cette pénurie, « s'abaisse de façon continue ». Cette accusation mettant en cause le bon renom du corps enseignant fribourgeois, la Direction de l'instruction publique tient à préciser ce qui suit :

Le canton de Fribourg compte 675 maîtres et maîtresses. Sur ce nombre, 21 personnes se trouvent dans une situation d'exception. Ce sont : 3 instituteurs stagiaires (2 titulaires d'un baccalauréat et un licencié en droit) qui seront admis, après leur stage, aux examens du brevet ; 6 institutrices sans brevet fribourgeois, mais ayant fait la preuve d'une formation équivalente ; 6 sœurs sans brevet, mais ayant une longue pratique de l'enseignement ; 6 institutrices autrichiennes, brevetées, dont la formation et les compétences pédagogiques sont excellentes. Les 654 autres maîtres ou maîtresses enseignent dans des conditions normales. Il est donc faux de parler d'une pénurie atteignant des « proportions extraordinaires », comme il est faux d'en déduire une baisse constante de la qualité du corps enseignant.

L'auteur de l'article, par ce tableau tendancieux, veut attirer l'attention sur la modicité des traitements qui, selon lui, serait la cause de la situation qu'il déplore. La Direction de l'instruction publique ne peut que regretter très vivement qu'un maître se laisse aller, pour des raisons purement matérielles, à nuire au corps enseignant auquel il appartient.

Fribourg, le 2 janvier 1958.

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : S.P.R. - Comité central. — Communiqué. — Vaud : Pully, 2e congrès annuel. — Rapport de la commission consultative pédagogique. — Comptes S.P.V. — Ce que l'on dit de nous. — A propos d'admission dans les classes prim. sup. — Assemblée des éducatrices des petits. — Au palais de glace. — A.V.M.G. — Genève : U.I.G. - U.A.E.E. : Concours congrès S.P.R. — Groupe des jeunes, vocabulaire. — U.A.E.E. : Rappel. — S.G.T.M. et R.S. — U.I.G. et patrimoine genevois. — Neuchâtel : Comité central. — Brevets. — Nouveaux membres. — En marche vers le centenaire. — S.P.N. - V.P.O.D. — Neuchâtel. — S.A.F.F.A. — Mises au concours. — Jura bernois : Les fiches de calcul. — Sa 40e année. — Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens. — N.O.V.

VAUD

Pully - 2^e congrès annuel

Samedi 25 janvier, 9 heures

Exposition de dessins. — Exposition des tableaux scolaires suisses.

A la suite de la polémique au sujet du livre de M. Apothéloz, les maîtres du groupe vaudois de la Société suisse des maîtres de dessin, groupe présidé par M. Favre, de Vevey, nous avaient offert d'exposer des travaux d'élèves. Ils voulaient en outre mettre à la disposition des congressistes un schéma de la mise en train de chacune des leçons présentées. Votre comité avait accepté et tout était prêt pour cette exposition intéressante. Je suis certain que vous auriez ainsi pu compléter vos connaissances et vous enrichir pour le profit de vos élèves. Toutefois, voyant le ton pris par la conversation dans notre journal, nous avons jugé plus sage de ne pas souffler sur le feu, et nous avons décidé, en plein accord avec le groupe, de renvoyer cette exposition à plus tard, lorsque les esprits seront calmés. Que ces jeunes maîtres soient ici remerciés de leur compréhension. Après avoir usé de leur droit à la libre critique, un des plus beaux droits de notre démocratie, ils ont su se mettre à la place d'un comité qui désirait qu'il n'y ait aucune fausse note à Pully.

Toute la place dont nous disposons sera alors utilisée pour vous présenter les tableaux scolaires suisses. Notre collègue André Chablotz écrivait un de ses vœux dans l'Educateur No 34 (Une œuvre pédagogique remarquable): «Souhaitons que nos collègues et que les autorités scolaires sachent reconnaître l'intérêt pédagogique que présentent ces tableaux... Nous espérons que ceux qui ont le devoir d'enrichir les moyens de documentation d'un enseignement toujours plus vivant y trouveront des sujets intéressants pour leurs classes.» Nous espérons, nous aussi, vous rendre service en vous permettant de voir cette collection et vous encourageant ainsi à venir à notre congrès.

Rappelons à ce propos la partie corporative du matin, le concert donné par le Chœur des Jeunes, direction André Charlet, professeur, et la conférence de M. Pierre-Henri Simon: «La mauvaise conscience dans la littérature contemporaine (Camus, Sartre, Anouilh, etc.)»

Rappelons aussi que l'inscription au banquet doit parvenir à R. Pasche, Roseneck 12, Lausanne, avant le 20 janvier (Educateur No 1, 1958).

A bientôt, à Pully le 25! Les trams ont été prévenus, vous pourrez tous arriver à l'heure! R. P.

Rapport de la commission consultative pédagogique de l'enseignement primaire en 1957

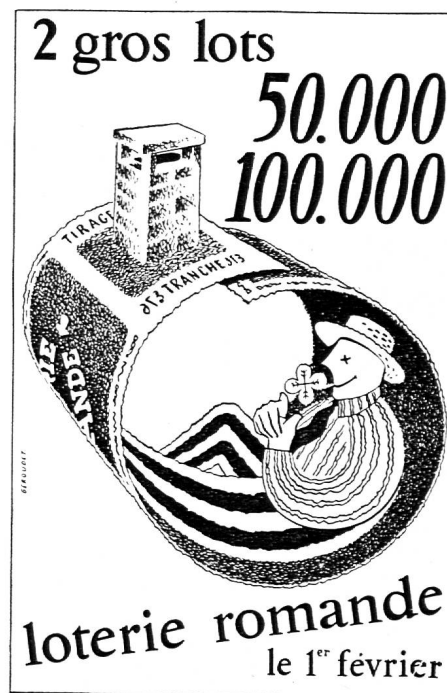
Cette commission a été convoquée le 26 juin 1957. La séance, la seule de l'année, a été presque entièrement consacrée à l'enquête sur les résultats de l'enseignement primaire et, plus particulièrement, aux données fournies par ce sondage (538 questionnaires remplis).

Le dépouillement des réponses a suscité bien des difficultés. Il a fallu choisir un mode de faire à la fois rapide, clair et précis. Le précédent genevois s'est avéré

des plus utiles: M. Zeissig, responsable du dépouillement, s'en est en effet inspiré. De plus il a fait travailler des élèves de l'Ecole normale à l'élaboration d'un vaste fichier contenant les réponses et les suggestions dignes d'intérêt qui ne pouvaient pas, en raison de leur teneur, être soumis aux rigueurs d'un dépouillement «en code».

Les collègues vaudois, on l'imagine sans peine, doivent attendre avec quelque impatience les résultats de cette enquête dont la préparation, puis l'exécution et enfin le dépouillement ont pris tant de mois. Qu'ils sachent ici que notre «Educateur», à la suite de la demande d'un de nos représentants, se verra proposer la publication intégrale des renseignements fournis, de préférence au bulletin officiel jugé trop peu répandu (sinon peu lu...). Un autre de nos délégués a proposé, et fait admettre, qu'un quotidien accueille également ce texte plus tard. Mais nous serons premiers servis: n'est-ce pas simple justice à notre égard?

R. G.



HOTEL DENT DE LYS

Alt. 1100 m. LES PACCOTS - Châtel-St-Denis



Grande salle,
accueil
chaleureux
et prix
spéciaux
pour écoles
et sociétés

H. MICHEL, propriétaire Tél. (021) 5 90 93

Comptes SPV 1957

I. — CAISSE GENERALE

Pertes et profits (résumé).

	Pertes	Profits
Cotisations des membres actifs et auxiliaires moins frais de perception		60173.20
Intérêts des titres moins droits de garde		278.95
Remboursement de l'impôt anticipé 1956		133.90
Moins-value sur les titres	405.—	
Frais d'administration	6574.60	
Assemblées SPV, Educateur, Fédération, impôts et subventions diverses	37599.60	
Cotisation à la caisse de secours	12180.—	
Assurances	4040.20	
Déficit de l'exercice		213.35
Balance	60799.40	60799.40

Bilan au 31 décembre 1957.

	Actif	Passif
Caisse	3.83	
Chèques postaux	7.41	
Titres	14300.—	
Livret de dépôts de la B.C.V.	7.91	
Cotisations non payées après deux rappels	1872.50	
Cotisations payées pour 1958		70.—
Avance de la Caisse de secours		560.—
Fortune pour balance		15561.65
Balance	16191.65	16191.65

Résultat de l'exercice 1957.

Fortune au 1er janvier 1957	15775.—
Fortune au 31 décembre 1957	15561.65
Déficit de l'exercice	213.35
Sauf E. ou O.	

Lausanne, le 8 janvier 1958.

Le caissier de la SPV :
Alfred Marguerat.

COMMENTAIRES

Pour la première fois, avec l'assentiment de l'assemblée générale de janvier 1957, l'ensemble des cotisations a été pris en remboursement. Le résultat est, dans l'ensemble, très satisfaisant. Le premier remboursement a été accepté par le 95,3 % de nos collègues. Le deuxième remboursement, adressé à ceux qui avaient laissé passer ou refusé le premier, l'a été par le 58,8 %. Notons que 151 cotisations ont été payées par versement postal. Enfin, il restait, au 31 décembre, 36 cotisations impayées. En outre, 12 cotisations 1956 n'ont pas encore été payées malgré les rappels d'usage. Est-ce la punition infligée au caissier qui a répugné à engager, contre des collègues, la procédure aboutissant à la mise aux poursuites ? Ne serait-il pas plus indiqué, l'article 14, lettre a) des statuts de la SPV en donne le moyen, d'envisager la radiation de membres si mal économes de leurs deniers ?

La prise en remboursement des cotisations avait un double but : simplifier leur perception et alléger la comptabilité ; permettre de scinder éventuellement en deux fonctions celle de caissier qui devient trop lourde. Le premier but a été atteint (citons en particulier la diminution du nombre des écritures : 463 en 1956, 353 en 1957).

Le déficit de 213 fr. 35 n'est pas la juste conclusion de l'exercice 1957. Il a fallu en effet enregistrer une baisse de 405 francs sur les titres. Le résultat de l'exercice est donc en réalité **un boni de 191 fr. 65.**

Le caissier : A. Marguerat.

RAPPORT DES VERIFICATEURS

La commission de vérification des comptes de la caisse générale de la SPV s'est réunie le samedi 11 janvier 1958 à Lausanne.

Elle a procédé à de nombreux pointages et vérifié toutes les pièces justificatives ; elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes. Elle félicite et remercie le caissier pour la parfaite tenue des livres et se rend compte de plus en plus de l'énorme surcroît de travail que cela représente.

Elle vous propose :

1. D'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;

2. D'en donner décharge au caissier et au comité central ;

3. De donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 11 janvier 1958.

Les vérificateurs :

Mlle Marcelle Desarzens, Villeneuve.

MM. Georges Jaquerod, Aigle.

Pierre Aubert, Aubonne.

II. — CAISSE COOPERATIVE
« SECOURS ET INVALIDITÉ » SPV

Pertes et profits (résumé).

	Pertes	Profits
Intérêt des titres moins droits de garde		671.90
Remboursement de l'impôt anticipé 1956		192.20
Dons		1210.—
Fonds Boissier, 2 annuités		200.—
Produit de l'immeuble « Sur Lac » sans impôt 1956, moins frais d'achat et d'installation d'une machine à laver		4004.90
Versement de la caisse générale		12180.—
Versements statutaires :		
Allocations aux malades qui subissent une baisse de traitement	4940.—	
Secours	800.—	
Allocation aux orphelins	1550.—	
Aux malades à Pâques et Noël	338.90	
Frais d'administration	3449.10	
Moins-value sur les titres	767.—	
Impôts 1957, commune et canton	704.80	
Intérêt du compte courant	269.90	
Boni de l'exercice	5639.30	
Balance	18459.—	18459.—

Bilan au 31 décembre 1957.	Actif	Passif
Caisse	29.21	
Chèques postaux	1009.97	
Titres	25430.—	
Cédules	28653.50	
Avance à la caisse générale	560.—	
Immeubles	277190.—	
Compte courant de la B.C.V.		9769.90
Hypothèque		148482.90
Capital pour balance		174619.88
Balance	332872.68	332872.68

Résultat de l'exercice.

Fortune au 31 décembre 1957	174619.88
Fortune au 1er janvier 1957	168980.58

Boni de l'exercice	5639.30
--------------------	---------

**PRODUIT DE L'IMMEUBLE « SUR LAC »
CHEMIN DES ALLINGES 2, A LAUSANNE
pour l'année 1957**

	Recettes	Dépenses
Encaissé par le gérant	23415.75	
Payé par le gérant :		
Assurances, AVS et alloc. fam.		492.60
pour le concierge		6774.—
Chauffage, eau, électricité		1292.60
Réparations, entretien, divers		1046.90
Frais de gérance		
	23415.75	9606.10
Encaissé par la SPV	13809.65	
Pax : intérêts hypothécaires		5247.75
Impôts 1957		704.80
Achat et installation d'une ma-		
chine à laver		4557.—
Reste à la SPV		3300.10
Balance	13809.65	13809.65

Pour un engagement de 126 774 fr. 85 au 1er janvier 1957, compte tenu des amortissements effectués en cours d'année, l'amortissement de la machine à laver étant prévu en 5 ans, le rendement pour 1957 est, comme en 1956, de 5,26 %.

Sauf E. ou O.

Lausanne, le 8 janvier 1958.

*Le caissier de la SPV :
Alfred Marguerat.*

EFFECTIF DE LA SPV EN 1957

1 740 membres actifs (117 admissions, 68 démissions);
44 membres auxiliaires (les admissions et démissions se compensent).

RAPPORT DES VERIFICATEURS

La commission de vérification des comptes de la Société coopérative de secours et invalidité SPV s'est réunie à Lausanne, le samedi 11 janvier 1958.

Elle a procédé à de nombreux pointages et vérifié toutes les pièces justificatives. Une visite a été effectuée à l'immeuble « Sur Lac », chemin des Allinges 2, à Lausanne.

Elle certifie la régularité des opérations et l'exactitude des comptes. Elle félicite le caissier de l'excellente tenue des livres et remercie le conseil d'administration de sa parfaite gestion.

Elle vous propose :

1. D'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;

2. D'en donner décharge au caissier et au conseil d'administration ;

3. De donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 11 janvier 1958.

Les vérificateurs :

Mlle Fontannaz, Echallens.

MM. Roland Joost, Begnins.

Georges Lüdi, Vaulion.

**RAPPORT FINANCIER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'EXERCICE 1957**

Disponibilités. — Le montant des cotisations (portées de 5 à 7 francs par membre par l'assemblée générale de janvier 1957) s'est élevé à 12 180 francs contre 8 455 francs en 1956. Notre compte courant de la BCV nous permet maintenant de faire face au manque chronique de liquidités en fin d'année.

Titres. — Le cours des obligations a atteint, espérons-le, en 1957 son niveau le plus bas ; il a d'ailleurs amorcé à la fin de l'année une légère hausse. Le moment serait donc mal choisi de réaliser quelques-uns de nos titres au profit de placements plus intéressants.

Immeuble « Sur Lac », chemin des Allinges 2, Lausanne. — La machine à laver, installée en 1957 (très appréciée des locataires), a coûté 4 557 francs. Ce placement a eu pour conséquence une augmentation annuelle des loyers, fixée par le « contrôle des prix », de 396 francs au total.

Le boni réalisé en 1957 permet la constitution d'un fonds de réserve en vue des travaux importants dont le plus urgent est la réfection des boiseries extérieures (fenêtres et contrevents). Ce fonds devrait être alimenté par des annuités se montant au 10 % des loyers encaissés, soit 2 400 francs en moyenne.

Nous ne voudrions pas terminer ce chapitre sans remercier vivement M. Maurice Bovey, architecte, qui gère notre immeuble avec beaucoup de soin et de compétence.

Dons. — Un vent de générosité a soufflé cette année en direction de notre caisse. Voici, dans l'ordre chronologique, le détail des sommes reçues : 10, 100, 50, 10, 20, 200, 250, 500, 50, 20, soit au total 1 210 francs. Le billet de 500 francs était accompagné de ces mots : « J'ai quitté l'école ce printemps et me trouve au bénéfice d'une retraite que je sais devoir en grande partie aux efforts répétés de la SPV. J'ai à cœur de vous dire toute ma reconnaissance. Ce billet, je l'estime comme un dû. Disposez selon ce que vous jugerez bon. Une fois encore, merci. » A notre tour de dire un grand merci à ces collègues et anciens collègues qui ont témoigné si intelligemment leur reconnaissance.

Prestations. — La maladie a épargné cette année beaucoup plus de nos collègues. Nous nous en réjouissons doublement, pour vous et aussi pour la caisse ! Le total des prestations s'est monté à 7 628 fr. 90 (11 098 fr. 75 en 1956 et 19 412 fr. 90 en 1955). Nous souhaitons que 1958 continue d'accorder à nos collègues « santé et conservation ».

Cédules. — 9 cédules ont été créées en 1957 pour un montant de 14 230 francs. 9 cédules ont été libérées. La plupart des bénéficiaires remboursent régulièrement. Qu'ils en soient remerciés.

Conclusion. — Notre situation financière s'est encore améliorée. La caisse de secours peut donc réaliser toujours mieux notre idéal de solidarité.

Pour le conseil d'administration :

Le caissier sortant :

Alfred Marguerat.

Ce que l'on dit de nous

Dans un article paru dans le « Courrier des bêtes », journal d'information de la Société vaudoise pour la protection des animaux, M. Maurice Pellissier, de Pully, répond à M. le pasteur Platzhof-Lejeune, qui avait probablement suggéré l'aide de l'instituteur à ceux qui s'occupent de la protection des animaux. Le monsieur Pellissier, lui, ne peut le suivre et ne pense pas que l'école puisse être d'un grand secours sans un apport de l'extérieur. « Vous savez tout comme moi que si dévoué, si capable qu'il soit, l'instituteur, quelques louables exceptions mises à part, est affligé d'une déformation professionnelle grave. Le vernis de connaissances qu'il a acquis de toutes choses lui fait facilement croire qu'il est seul à posséder la science, car il en sait trop peu pour avoir pu se rendre compte des limites étroites de son savoir. Comment voudrait-on, ce défaut rédhibitoire reconnu, que le personnel enseignant fût apte à inculquer aux écoliers des connaissances autres que livresques. »

Des considérations suivent, intéressantes, mais faites par un homme dont la modestie ne paraît pas être la qualité dominante. Il justifie ensuite son jugement. Il avait un chenil dans un verger longé par un chemin. Malgré ses objurgations et ses explications amicales, les écoliers qui passaient prenaient un malin plaisir à exciter les chiens, à leur jeter des pierres ou à leur donner des coups de baguettes. De nombreuses classes ont aussi défilé sous la conduite de leurs maîtres : classes officielles enfantines, primaires, secondaires et instituts privés. A chaque passage, c'était la coalition de toute la classe contre les chiens. Jamais il n'a vu un instituteur ou une institutrice intervenir et faire un geste pour interrompre ces manifestations. Voilà pourquoi l'article de M. le pasteur a réveillé en lui « une vieille indignation soulevée par une ignorance et une apathie coupables du corps enseignant. »

Notre président a pensé qu'il devait réagir devant une lettre semblable en répondant dans le même journal. Voici l'article qui paraîtra dans le prochain numéro du « Courrier des bêtes » :

COURRIER DES BETES Terreaux 29, Lausanne

« L'ECOLE PEUT NOUS AIDER »

Lettre ouverte à M. Maurice Pellissier, Pully.

Monsieur,

Permettez-nous de prendre part à votre conversation avec M. le pasteur Platzhof-Lejeune, du moment que le corps enseignant est mis en cause, plutôt vertement.

Nous reconnaissons bien volontiers votre expérience des animaux dont vous parlez avec autorité dans le Courrier des Bêtes de décembre 1957. Nous souscrivons également à votre déclaration concernant les « limites étroites » de nos possibilités humaines, des possibilités du corps enseignant en particulier, devant la tâche immense de l'éducation des petits d'hommes. Notre « vernis de connaissances » ne nous empêche pas de prendre conscience de nos limites, comme vous le faites des vôtres.

Mais nous regrettons sincèrement que les objurgations et les explications amicales d'un homme d'expérience comme vous n'aient pas porté de fruits, vous obligeant même à constater que votre psychologie s'arrêtait à celle de nos frères inférieurs, si vous nous permettez cette expression.

N'eût-il pas été préférable, pour le progrès de l'éducation enfantine dans les classes officielles et privées, que vous tentiez une collaboration avec l'école ? Nous sommes toujours prêts à bénéficier de l'expérience des praticiens.

Les faits divers qui se déroulent le long de votre clôture ne justifient pas votre jugement très sommaire sur le corps enseignant vaudois que vous accusez d'apathie et d'ignorance. Nous n'osons penser que votre amour des chiens vous incite à considérer l'enfant comme un ennemi, lui qui est aussi une créature de Dieu, même si on lui pince les mollets, « sans jamais serrer ». Mais nous devons constater que, à travers l'enfant, vous cherchez à atteindre les maîtres et l'école ; serait-ce que cette « vieille indignation » dont vous parlez — vous n'êtes charitables que pour les bêtes — remonte à votre scolarité ? Nous espérons alors, maintenant que vous avez pu vider votre sac, que vous pourrez passer l'éponge.

L'enseignement ne saurait se concevoir sans manuels, et nous en avons d'excellents qui nous parlent aussi des animaux. En plus de ce que nous apprennent les livres eux-mêmes, nous cherchons à éveiller un amour instinctif de nos enfants pour les « créatures de Dieu ». Vous n'avez sûrement jamais assisté au drame que provoque un oiseau mort ; aux discussions que suscite le charretier brutal ; nous avons même entendu des critiques sévères contre les jockeys qui veulent gagner des points à coups de cravache ! Si ce n'est pas devant votre clôture que l'enseignement se donne, il n'en est pas moins actif dans nos classes où les animaux entrent aussi en hôtes sympathiques et aimés. Il faut dire, toutefois, que les chiens qui aboient font quelquefois peur ; et nous n'avons pas tous la sérénité des caravanes qui passent quand même, surtout si l'on vient à savoir « qu'ils peuvent sauter par-dessus la clôture pour aller faire leur police à l'extérieur ». C'est dangereux !...

En conclusion, conscients de n'être ni anges ni bêtes, nous rendons hommage à la confiance que nous accorde M. le pasteur Platzhof-Lejeune ; nous sommes certains que, grâce à votre collaboration, ainsi qu'à celle des autorités et de la famille, le corps enseignant poursuivra son œuvre pour faire de tous nos écoliers des disciples de St-François d'Assise.

Morges, le 30 décembre 1957.

Le président de la
Société pédagogique vaudoise :
B. Jotterand.

Voilà ce qu'un président peut et doit dire. Quant à nous, il nous est permis de penser ce que nous voulons de ce M. Pellissier. Un tel jugement porté sur le corps enseignant n'est pas pour nous encourager et nous aider dans notre travail. Cependant, ne dramatisons pas trop, il n'est pas certain que ce jugement vienne d'une personne intelligente.

R. P.

la bijouterie
Suisse
ultra moderne

DORIA

1 Million
de bijoux
par jour

F L



DIABLERETS

APÉRITIF
AUX PLANTES DES ALPES

A propos d'admission dans les classes primaires-supérieures

De plus en plus fréquemment, on entend les membres du corps enseignant se plaindre du niveau intellectuel de leurs élèves. A tous les degrés de l'école, un trop grand nombre d'enfants semblent ne plus être à la hauteur des exigences scolaires.

Les causes générales de cette situation sont connues et je ne ferai que les rappeler. Pour assurer à leurs enfants le meilleur avenir possible, les parents s'efforcent de les faire entrer dans une école secondaire ou primaire-supérieure. Cette attitude se justifie car à notre époque en ne peut plus guère obtenir un emploi rémunérateur sans un certificat d'études. Il semble toutefois que les directeurs d'école aient été quelque peu débordés par cette vague de parents usant souvent d'arguments sentimentaux. Certains politiciens n'ont fait que donner plus d'ampleur à ce mouvement en demandant que l'entrée dans les classes primaires-supérieures soit plus largement ouverte.

Bornons-nous à voir la situation que cette pression crée dans nos classes primaires-supérieures. Le résultat n'est pas aussi favorable que certains l'espéraient. Les règlements scolaires n'ont pas toujours empêché des élèves médiocres d'entrer dans ces classes qui étaient primitivement réservées à une élite. Le désavantage est double : d'une part les échecs sont plus nombreux qu'autrefois, les élèves faibles retardent trop le travail des bons élèves ; d'autre part, les maîtres primaires ne peuvent plus faire assimiler aux élèves qui leur restent les programmes qui avaient été conçus pour des élèves moyens.

Une autre conséquence risque de devenir grave : les certificats sont peu à peu dévalués. Pour certains patrons, le diplôme primaire-supérieur n'offre plus la même garantie qu'autrefois, et ils organisent des examens d'entrée. On cite une maison lausannoise exigeant que ses apprentis vendeurs possèdent ce certificat. Cela me paraît anormal : des élèves de primaire-supérieure devraient viser plus haut et la profession de vendeur devrait leur paraître comme intolérablement facile. Ces symptômes semblent montrer que nous n'avons plus dans nos classes l'élite de naguère, et que nous accordons le certificat à des élèves qui ne l'auraient pas obtenu il y a quelques années.

Il n'est pas trop tard pour réagir. Les dispositions de la loi sont judicieuses et il est opportun de les rappeler :

Art. 282 : « Les classes primaires supérieures sont destinées à compléter et à développer l'instruction primaire des élèves avancés et bien doués, qui ne recherchent pas ou qui ne peuvent recevoir un enseignement secondaire à base classique ou scientifique. » La phrase est claire et ne fait aucune concession aux médiocres et aux insuffisants. La difficulté est de déterminer quels sont les élèves bien doués.

Remarquons qu'à la campagne la situation reste en général saine. Dans tel cercle scolaire, trop éloigné de la ville pour fournir des collégiens, un élève sur six ou huit entre en primaire-supérieure. Mais en ville, par la force des choses, on est bien moins exigeant. Je vais expliquer comment, à mon sens, involontairement et sans que nous nous en soyons rendu compte, nous n'observons plus les dispositions réglementaires.

Le règlement prévoit que les élèves ayant une moyen-

ne de 7,5 pour le groupe français-calcul peuvent être admis en primaire-supérieure. Malheureusement, ce chiffre absolu a souvent provoqué des injustices au détriment des élèves ayant des maîtres exigeants. (J'ai constaté dans les carnets de mes élèves que les moyennes de classes oscillent entre 6,7 et 8,1). De plus il constitue une indication de moins en moins valable à mesure que les enfants deviennent plus âgés. En effet, les maîtres adaptent leurs notes (et c'est parfaitement normal) au niveau intellectuel de leurs élèves. Pour me faire une idée précise de ce phénomène, j'ai calculé, d'après les carnets scolaires de mes élèves, la moyenne des moyennes générales de treize classes lausannoises. Il se trouve que par hasard elle est de 7,4 aussi bien en troisième qu'en cinquième année, bien que le niveau intellectuel des élèves de cinquième soit plus faible puisqu'entre temps le 30 % des élèves ont passé au collège.

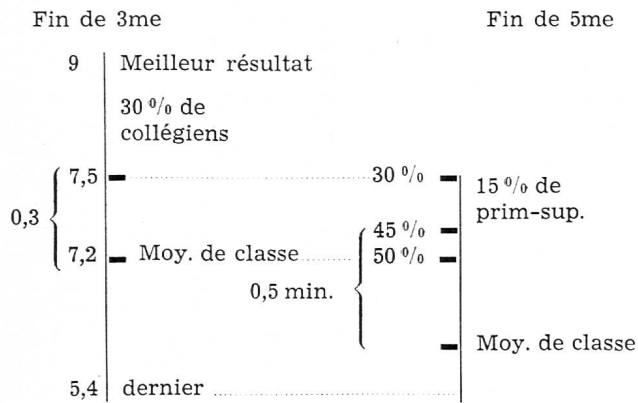
Il s'en suit qu'un 7,5 réglementaire n'a pas la même valeur suivant qu'il a été obtenu dans une classe comprenant tous les élèves d'un même âge (campagne), ou dans une classe qui a été privée successivement du 30 %, puis du 15 % de ses meilleurs élèves par le collège et la primaire-supérieure. Ainsi un élève relativement faible peut très bien obtenir une moyenne de 7,5 dans une classe de sixième ; cela ne veut pas dire qu'il doive entrer en primaire-supérieure.

C'est pourtant ce qui s'est passé bien souvent. Il serait par conséquent, plus judicieux de déterminer quels sont les bons élèves en comparant leur moyenne non pas à un chiffre absolu toujours trompeur, mais à la moyenne de leur classe. Je n'ai pas besoin d'expliquer longuement pourquoi la marge entre la moyenne minimum exigée et la moyenne de la classe sera d'autant plus grande que la classe est faible : dans une sixième privée déjà de tous les bons éléments, seul l'élève très au-dessus de la moyenne pourra prétendre entrer en primaire-supérieure.

Mais il me paraît nécessaire de donner quelques chiffres pour fixer les idées. Logiquement on peut penser que l'enseignement secondaire est réservé au 30 % des enfants. Les élèves s'échelonnant entre 30 et 45 % environ devraient normalement suivre les classes primaires-supérieures de ville. Par contre les élèves dont le développement intellectuel serait inférieur à la moyenne ne devraient pas logiquement entrer dans une classe primaire-supérieure car le programme de ces classes n'a pas été conçu pour eux.

Quelques vérifications me portent à croire que la moyenne du 1er groupe se situe en général aux environs de 7,2. On peut calculer que dans ces conditions le 30 % des élèves ont 7,5 et plus et peuvent entrer soit au collège, soit dans une primaire-supérieure de campagne. Je crois donc pouvoir transcrire les intentions du législateur en disant : « A la campagne, sont admis en primaire-supérieure les élèves dont la moyenne du 1er groupe est supérieure de 0,3 au moins à la moyenne de leur classe, pour autant que celle-ci n'ait pas été privée de ses meilleurs éléments. »

Lorsque ces bons élèves sont partis, le niveau intellectuel moyen baisse sérieusement ; mais je ne me fie plus alors au calcul théorique qui devient trop délicat. Tout au plus peut-on estimer que la moyenne d'un élève de cinquième ou de sixième doit être supérieure d'au moins 0,5 à la moyenne de sa classe pour qu'il puisse être admis en primaire-supérieure. Je citerai plus bas les chiffres que la pratique m'a fournis.



(Pour éviter les frais d'un cliché, je donne un croquis simplifié ; mais pour trouver ces résultats, 100 élèves ont été répartis sur une courbe de Gauss, le meilleur élève obtenant au 1er groupe une moyenne de 9, et le dernier de 5,4).

En résumé, plus le niveau des élèves baisse à la suite de départs vers l'école secondaire, plus il importe d'augmenter les exigences d'admission. Faute de l'avoir compris, nous avons admis en primaire-supérieure des élèves médiocres, et en observant la lettre du règlement, nous avons parfois trahi les intentions du législateur.

Examinons ce qui en est dans ma classe primaire-supérieure de première année. Six élèves sur trente-quatre ont échoué leur premier bulletin. A la fois étonné et déçu de ce résultat, je me suis proposé de voir si l'on pouvait expliquer ces échecs et si les considérations précédentes pouvaient être vérifiées.

J'ai alors repris les carnets primaires de tous mes élèves et j'en ai tiré un assez grand nombre de résultats chiffrés dont je vous fais grâce. A regret, j'ai dû surtout étudier les résultats globaux de mes élèves, puisque je ne pouvais connaître, des classes dans lesquelles ils ont passé, que la moyenne générale et non celle, plus significative, du groupe français-calcul.

J'ai été fort surpris de découvrir que, sur dix bulletins (5 années primaires), un élève avait eu 10 fois une moyenne générale inférieure à la moyenne de sa classe ; deux élèves, 7 fois ; un élève, 3 fois ; deux élèves, 1 fois. De plus un élève a doublé la quatrième classe.

Je me suis arrêté un peu plus longuement sur les résultats de la troisième année. C'est en effet la dernière classe qui comprenne tous les élèves et qui ne soit pas encore « écremée » par les collèves. Les six élèves qui avaient eu une moyenne générale inférieure ou égale à la moyenne de leur classe sont précisément les six qui ont échoué leur premier bulletin primaire-supérieure. La concordance est absolue et elle est très précieuse.

En cinquième, je constate que les élèves qui avaient une moyenne générale supérieure d'un point ou plus à la moyenne générale de la classe ont pu suivre avec profit dès douze ans l'enseignement primaire-supérieur. (Il serait intéressant de contrôler si l'on peut étendre ce résultat au 1er groupe.)

Les élèves dont la moyenne générale n'était que de peu supérieure à la moyenne de la classe se trouvent tous avoir une année de retard : ou bien ils ont fait la sixième primaire, ou bien ils ont doublé la première année de primaire-supérieure. Dans ma classe, sur trente-quatre élèves, deux seuls font exception à cette règle : un élève est entré à treize ans bien que sa moyenne ait été en cinquième de 8,9 sur 7,3 ; et une

filles est entrée à douze ans bien qu'elle ait obtenu 7,7 sur 7,4. Il est entendu qu'elle a fait plus de 8 à l'examen d'entrée ; elle a pourtant beaucoup de peine en primaire-supérieure.

D'après ce que j'ai pu constater, les notes prises de façon absolue n'ont en sixième aucune signification : les élèves les plus médiocres (au point de vue d'un instituteur primaire-supérieur) obtiennent facilement une moyenne de 8 et plus au premier groupe. (Exception faite d'une classe dont la maîtresse est plus exigeante). D'une façon donc paradoxale, les résultats obtenus en cinquième, voire même en troisième, sont plus sûrs.

Notons en passant un résultat étonnant : dix-sept élèves sur trente-quatre ont obtenu en cinquième une moyenne du premier groupe supérieure à la moyenne générale. Cette proportion me semble un peu trop forte pour être tout à fait normale. Elle laisse supposer que les maîtres font beaucoup de drill dans les branches du premier groupe et que les résultats sont un peu gonflés.

Il pourrait arriver aussi que des maîtres du degré moyen, pour donner à leurs élèves le plus grand nombre de chances possibles et pour éviter avec les parents des discussions pénibles, aient tendance à mettre de trop bonnes notes. A mon corps défendant, je suis obligé d'y penser car sur mes six élèves qui échouent, cinq avaient en classe primaire une moyenne de 8 et plus au premier groupe. Ce serait un argument de plus pour décider l'entrée en primaire-supérieure non plus sur la base d'une note absolue, mais d'une certaine marge par rapport à la moyenne de la classe.

De plus, pour rétablir l'équité entre les élèves des différentes classes, il est nécessaire d'organiser un examen d'admission comme cela se fait à Lausanne. Il serait judicieux de procéder de la même manière dans toutes les communes où une élimination très sévère risque d'exclure certains bons élèves au profit de moins bons.

Pourtant on sait combien certains élèves émotifs ont de peine à réussir des examens. C'est pourquoi il faudra toujours tenir compte des résultats de l'année pour décider de la promotion.

Un autre fait engagerait à choisir cette solution : un certain nombre d'élèves très faibles ont obtenu à l'examen des résultats surfaits. On peut se demander si les personnes surveillant ces examens ont exercé tout le contrôle souhaitable. Si nous devions avoir à nouveau des doutes, les maîtres primaires-supérieurs devraient demander de faire partie du jury.

Me fondant sur le résultat de mes observations, je me permets de mettre en discussion les dispositions suivantes :

1. Ne sont pas admis aux examens d'admission en primaire-supérieure :

- les élèves ayant doublé une classe primaire,
- les élèves dont la moyenne générale en 3e, 4e et 5e a été égale ou inférieure à la moyenne de la classe à plus d'un bulletin semestriel. Si un élève a été malade plus de deux mois pendant un semestre, le bulletin correspondant n'est pas pris en considération.

(Les résultats des deux premières années sont moins significatifs.)

2. Sont admis aux examens d'entrée à 12 ans dans quelques villes : les élèves satisfaisant à la disposition No 1, et ayant une moyenne du 1er groupe supérieure de 1 point à la moyenne correspondant de la classe.

3. Sont admis aux examens d'entrée à 13 ans :

- a) les élèves satisfaisant à la disposition No 2 mais ayant échoué le premier examen,
- b) les élèves satisfaisant à la disposition No 1, et ayant en 5e et en 6e une moyenne du 1er groupe supérieure d'au moins 0,5 point à la moyenne correspondante de la classe.

4. A la campagne, sont admis à 13 ans aux examens d'admission en primaire-supérieure :

les élèves satisfaisant à la disposition No 1, et dont la moyenne du 1er groupe est supérieure d'au moins 0,3 à celle de la classe. (Voir 1er croquis).

Ces dispositions sont évidemment un peu plus compliquées que celles qui sont actuellement en vigueur : il faudrait calculer la moyenne de la classe pour le groupe français-calcul, avant de voir si un élève peut être admis à l'examen ou pas. Ce surcroît de travail est minime en comparaison de l'avantage que l'on retirerait de ce système : on éliminerait les élèves trop faibles pour assimiler le programme primaire-supérieur, ces élèves qui nous retardent, qui nous font constamment diminuer nos exigences et dont la place n'est pas dans nos classes.

Il conviendrait maintenant qu'un certain nombre de maîtres primaires-supérieurs contrôlent les normes ci-dessus pour que l'on puisse juger dans quelle mesure elles sont valables.

Y. M.

Assemblée des éducatrices des petits

L'Association vaudoise des Educatrices des petits (maîtresses d'école enfantine) a tenu à l'Aula du Belvédère, son assemblée annuelle, sous la présidence de Mlle Javet (Lausanne) laquelle salua les inspecteurs scolaires, directeurs d'écoles, le délégué de la Société pédagogique vaudoise et les présidents des associations sœurs.

Les rapports d'activité et les comptes sont approuvés sans discussion. L'assemblée nomme deux nouveaux membres au comité : Mlles Goy (Cully) et Theintz (Provence).

On apprend avec satisfaction que les Educatrices des petits pourront dès maintenant préparer le brevet et enseigner dans les classes de développement. Le vœu est émis qu'une commission d'éducateurs soit consultée lors de la construction de bâtiments scolaires. Les rapports entre pédagogues et architectes pourraient être fort utiles à tout le monde.

M. B. Jotterand (Morges), président de la SPV a apporté le cordial message de la société.

M. le Dr Berge (Paris) a parlé de l'hygiène mentale à l'école, et a insisté sur le fait que l'école peut être facteur d'équilibre ou de déséquilibre dans la mesure où elle répond ou ne répond pas aux besoins de l'enfant. Celui-ci se trouve brusquement placé dans une société d'égaux, alors que jusqu'ici il avait été l'enfant unique en son genre au sein de sa famille.

M. le Dr Muriset (Pully) a présenté des clichés et des films sur son voyage aux Indes. Grâce à ces images et à la riche documentation qui les accompagnait, nous avons eu l'illusion pendant quelques heures de parcourir ce pays. Nous avons été émerveillés non seulement par les beautés naturelles ou architecturales, mais profondément impressionnés par la noblesse des âmes et l'ardente spiritualité entretenue par ce peuple.

Cette journée utile et agréable nous a permis de reprendre un nouvel élan pour l'étape à venir.

M. G.

Au palais de glace...

Il ne faut pas rompre la glace, car elle doit nous laisser patiner avec Zou ! C'est en vertu de ce vieil adage que 31 habiles équilibristes, pédagogues de leur état, se sont rencontrés au parc Montchoisi, à Lausanne, du 26 au 31 décembre 1957 (nuit de Sylvestre non comprise). Il fallait les voir, souples, gracieux, ailés, évoluer sous les yeux de Miss Pamplemousse ! Qui donc ose prétendre que tous les hommes vivent une ère de total matérialisme ? Allez au cours de patinage et vous serez bien vite détrompés.

Répartis en trois groupes, voilà nos futures vedettes de la glace, travaillant le manège avant, le manège arrière, au son des flonflons distribués comme aux plus magiques carrousels ! Ils vous dessinent 88 fois des 8 sur un seul patin en souriant au partenaire d'en face. Ils dansent le tango, la valse et le patatras. Ils se mettent sur la carre en un quart de clin d'œil. Ils évoluent par couples avec des allures d'anges. Que de grâce, que d'aisance, que d'élégance, que de sens du rythme et du beau. En vérité, la glace ne vaut rien pour les fanatiques du rock and roll, pour les goujats lourdauds et bien en chair. La glace appelle le sens esthétique, la finesse et la joie. C'est ce que les participants au cours ont trouvé et emporté chez eux !

Les patineurs se différencient-ils par le degré de leur entraînement ? Qu'importe : là, sur la glace, vous ne verrez pas une race de seigneurs de la glace et une race d'esclaves. Débutants et avancés forment une équipe de camarades bien unis. J'ai vécu bien des cours d'hiver jusqu'ici. Jamais je n'y ai trouvé un aussi chic esprit. Pas de clans privés, mais une communauté très gaie, et, ma foi, plaisante à voir. Ce climat extrêmement propice a été créé par les directeurs de cours qui s'entendaient aussi parfaitement que larrons en foire ! Sur la glace, ils ont été de parfaits techniciens, coordonnant leurs efforts et usant d'une souriante patience. Et puis, même en dehors du parc Montchoisi, ils ont été de charmants collègues, enjoués et entraînants. Car vous l'imaginez bien : un cours de patinage a aussi ses joies annexes. Elles sont multiples à Lausanne. Toutefois, elles restent fonction du cœur et de la participation effective. Là encore, le cours fut un succès !

Aussi convient-il de dire d'une voix bien forte le plaisir et la vive gratitude des participants à M. Henri Girod de Tramelan, chef de cours (sans écorcher sa modestie jurassienne), à ses collaboratrices Mlle Collette Monnier, de La Chaux-de-Fonds (qui a l'aisance d'une alouette gentille), et Mme Lucienne Berner, de Genève (docteur ès galas de danse). Leurs efforts ont porté des fruits abondants. Pour utiliser une image plus musicale, disons que leur cours fut une symphonie inachevée. Car chacun poursuivra, d'un cœur gailard et avec des os renforcés, les études commencées sur la patinoire de Lausanne.

Que nos collègues hésitants se délestent de leur chape de crainte et s'inscrivent aux prochains cours organisés si parfaitement par le généreux comité technique de la Société suisse des maîtres de gymnastique. Ouadadi, ouadada : zou !

Paul Radius.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Notre association organisera, durant l'hiver, les cours suivants :

1. Cours à ski chaque mercredi après-midi, aux Pacots/Châtel-St-Denis, dès le mercredi 22 janvier 1958. Ce cours est tout spécialement destiné à nos collègues débutants ou skieurs moyens. La moitié des

frais de voyage, jusqu'à Châtel-St-Denis, sera remboursée aux membres de l'AVMG. Tarif spécial sur les ski-lifts. Inscriptions et renseignements auprès de Bernard Buffat, ISS, maître de gymnastique, Pully. — Le cours n'aura lieu qu'en cas d'enneigement favorable et de participation suffisante.

2. *Cours à ski du relâche, à Leysin*, du 15 au 17 février 1958. Logement et pension en hôtel, du samedi soir au lundi à midi, abonnement à courses illimitées sur le télécabine et les trois ski-lifts, leçons de ski par ISS. L'AVMG remboursera à ses membres la moitié des frais de voyage. Prix sans le voyage: Fr. 50.— pour nos membres, Fr. 60.— pour non-membres AVMG. Inscriptions et renseignements auprès de Claude Bucher, ISS, 36, av. d'Echallens, Lausanne,

jusqu'au 5 février dernier délai. Une circulaire renseignera les participants.

3. *Cours à ski de printemps, à Bretaye*, du 31 mars au 3 avril 1958. Pour nos membres et leur famille. Possibilité de loger en chambre ou en dortoir.
4. *Cours à ski de printemps, à Zermatt*, du 8 au 13 avril 1958. Logement et pension en hôtel, abonnement sur le train Zermatt-Gornergrat. Leçons de ski, descentes et excursions.
5. *Cours à ski en montagne*, durée 8 jours, à Breuil, point de départ des excursions au Breithorn, Castor, etc.

Des renseignements plus détaillés paraîtront ultérieurement.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES



Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses-maladie du canton.

La
Caisse cantonale vaudoise
d'assurance infantile
en cas de maladie

Siège : rue Caroline 11 Lausanne

Les dépôts confiés à la
CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE
sont
GARANTIS PAR L'ÉTAT
et bénéficient du
MAXIMUM DE SÉCURITÉ

Gérant :

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS
LAUSANNE

36 agences dans le canton

G E N È V E

U I G — U A E E

Concours congrès SPR

Le comité d'organisation du Congrès de la Romande a décidé de prolonger les délais au 10 février prochain. Nous rappelons que ce concours comprend deux projets — l'un destiné à orner la couverture de la plaquette consacrée au Congrès 1958 et la carte de fête, l'autre étant un projet d'insigne pour les congressistes.

Nous adressons donc un pressant appel à tous les « artistes » de notre corporation, afin qu'un choix plus étendu soit livré aux méditations du jury. Faites vos envois à Mlle J. Marta, 15, Micheli-du-Crest, Genève.

Pour le comité d'organisation :
M. M. S.

Groupe des jeunes - Vocabulaire

Prochaine séance : vendredi 24 janvier 1958, à 17 h., chez Landolt.

U A E E - Rappel

N'oubliez pas notre fondue du mercredi 22 janvier au Refuge Valaisan ! (Café des Touristes, angle Place Cornavin et Rue des Alpes). Une partie récréative est prévue. Inscrivez-vous auprès de Mme S. Eigenmann, 56, Chemin Mestrezat, tél. 34-16-11, jusqu'au lundi 20 à midi.

C. G.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE TM ET RS

Organisation de cours

1. Confection d'affiches (soirées, ventes, expositions, etc.) par des moyens simples et peu coûteux.

3 séances : le vendredi de 17 à 19 heures, Grütli, s. 32, 3^{me} étage, les 24, 31 janvier et 7 février 1958.

Conditions : 3 francs pour les membres de la SGTm ; 5 francs pour les non-membres ; 1 franc pour les fournitures.

Maître de cours : J.-Cl. Brustlein (tél. 36 23 04).

2. Vannerie (cours ouvert à tous, débutants et personnes ayant déjà des notions de vannerie-rotin).

6 séances, le mardi de 17 à 19 heures, Grütli, s. 29, 3^{me} étage, les 28 janvier, 4, 11, 18 et 25 février, 4 mars 1958.

Conditions : 5 francs pour les membres et 7 francs pour les non-membres, fournitures à part.

Maître de cours : L. Dunand, tél. 36 54 67.

Inscriptions (pour les deux cours) : L. Dunand, 2, E.-Hentsch, tél. 36 54 67.

Dernier délai : jeudi soir 23 janvier 1958.

UIG et patrimoine genevois

Le succès de la vente des « écus d'or » qui a rapporté 20 000 francs l'automne dernier, réjouit la Société d'Art public (SAP) qui peut compter sur l'appui grandissant de la population genevoise.

Quoique dans une faible mesure, l'UIG a le mérite de contribuer chaque année aux divers travaux propres à sauvegarder notre patrimoine régional.

Dans l'accueillant village du **Carre d'Aval**, on avait accès à la cour d'une ferme par une **porte cochère** style rural de chez nous. Mais, tombant en vétusté, cette arche allait être démolie par son propriétaire lorsque la SAP intervint. On restaura l'arcade qui prit si belle allure qu'on vient de la classer comme monument protégé.

Le **clocher d'Hermance** qui avait été incendié par la foudre, il y a trois ans, vient d'être reconstruit « plus beau qu'avant ». Recouvert de feuilles de cuivre, il rutilait maintenant au-dessus du village médiéval. Grâce à l'aide substantielle de la SAP, il peut à nouveau jouer son rôle de vigie sur le bord du Léman.

Une autre réalisation est la restauration de la **ferme Schlipf à Malval** qui, elle aussi, a été classée. Dominant la vallée de l'Allondon, cette ferme a une toiture à potence, des dépendances couvertes de tuiles romaines, un four banal, une porte en arcade et un puits. Dans la cuisine trône une cheminée monumentale digne d'une salle de château.

L'arcade de l'entrée de la cour a retrouvé le chaiteau couvert que lui attribuait une ancienne gravure. La restauration étant achevée, on peut admirer maintenant dans notre canton un nouveau témoin de l'architecture rurale d'autrefois.

Proche de la cathédrale St-Pierre, l'**Auditoire de Calvin** a été passablement transformé au cours des ans par des annexes utilitaires qu'on y avait construites. Mais, grâce à l'aide financière de la SAP, on est en train de dégager tout le vaisseau qui va bientôt retrouver l'harmonie de ses lignes originales.

D'autre part, avec l'appui des protestants d'Amérique, cet édifice est destiné à devenir le mémorial réformé du monde entier.

Encore dans la vieille ville, au No 11 de la **Grand-Rue**, s'élève une belle **demeure du XVIII^e siècle**. C'est là que logeait le Résident, ambassadeur du Roi de France. Au rez-de-chaussée s'ouvrait une chapelle réservée à la famille du Résident qui exceptionnellement pouvait y faire célébrer la messe. Mais du fait que d'autres catholiques se permettaient d'assister aux cultes, une vive tension s'éleva dans la ville qui ne pouvait tolérer cette licence dans son enceinte.

En 1795, le gouvernement révolutionnaire convertit l'édifice en musée. Durant la période française, l'hôtel servit de préfecture dans laquelle le général Bonaparte fut reçu officiellement. Dès la Restauration, l'immeuble redevint musée, puis siège de la Société de Lecture. Aujourd'hui, le rez-de-chaussée est occupé par le Club alpin suisse.

Vieille de deux siècles, cette maison fut étroitement mêlée, comme on le voit, à la vie de notre cité. C'est pourquoi les travaux exécutés cette année n'avaient d'autre but que la préservation de ce bel édifice.

Mais la SAP ne s'est pas intéressée qu'aux édifices. Les sites naturels ont aussi retenu toute son attention :

L'Allondon par exemple, dont la vallée vient d'échapper de peu à un barrage. Cette charmante rivière, en effet, vient d'être classée par le Conseil d'Etat avec l'approbation des 3 communes intéressées : Satigny, Russin et Dardagny. Bien que tardivement on a enfin arrêté les outrageux et onéreux travaux d'endiguement qui ont passablement dénaturé le site en amont des Baillets. Lorsque les rives auront été acquises par les sociétés protectrices intéressées, l'Allondon sera définitivement sauvée.

Jusqu'au milieu du siècle passé, le **castor** peuplait les eaux du Jura, du Plateau et celles des Préalpes. Ce placide animal a toujours été chassé pour sa précieuse fourrure comme pour sa chair assimilée à celle du poisson. Mais la cause principale de la disparition de l'espèce réside dans la recherche du castoréum,

sécrétion de glandes placées sous la queue de l'animal. Le castoréum est une matière onctueuse, de teinte foncée, qui contient une huile volatile et des sels. Très recherché par les pharmaciens, il est un reconstituant du système nerveux.

Le castor est un rongeur qui peut atteindre 1 m. 30 de longueur et un poids de 30 kilos. Sa queue aplatie qu'on appelle cuiller est recouverte d'écailles cornées.

Les colonies de castors choisissent de préférence les eaux tranquilles bordées de forêts. Plutôt noctambules, ces animaux sont célèbres par leur don d'architecte étonnant. A l'aide de branches, ils construisent des digues pour retenir les eaux derrière lesquelles ils bâtissent leurs fameuses huttes. Les plantes aquatiques et l'écorce de certains arbres constituent leur nourriture.

Une admirable tentative vient d'être faite dans notre pays pour y réacclimater le « Castor Galliae ». Un groupe de naturalistes genevois a, dans le courant de l'été, transplanté dans le lit de la **Versoix** quelques individus de la colonie du Gard. Le programme est le suivant : laisser s'accroître la petite colonie dans le **Bois du Faisan** puis, si tout va bien, lui laisser la liberté dans l'espoir d'une installation durable.

La crainte que les castors ne sapent dangereuse-

ment les berges n'est pas fondée. Il y a là une confusion certaine avec le rat musqué qui lui effectivement est redoutable.

L'aménagement de l'enclos sur la Versoix entraîne des frais qui atteignent déjà 13 000 francs. Mais tous ces efforts sont nécessaires pour réparer dans une certaine mesure les excès d'une période de matérialisme à courte vue.

Enfin, un nouveau problème s'annonce : celui de la grande route nationale. Nous n'aurons guère d'influence sur les principaux traits de ce vaste projet. En revanche, nous devons exiger que l'**autoroute** s'harmonise avec le paysage ; et nous mettrons tout en œuvre pour que témoins historiques et sites pittoresques soient respectés. Avec de la bonne volonté, cela doit être possible !

Pour clore ce compte rendu, nous invitons tous nos collègues sensibles à la beauté de notre patrimoine à donner leur adhésion à la Société d'Art public, section genevoise du Heimatschutz. Pour ce faire, ils peuvent s'adresser à M. Léopold Gautier, président, 29, chemin Grange-Canal, Genève.

R. Chabert.

NEUCHÂTEL

Comité central

Séance du 9 janvier. — Elle débute par une entrevue de plus de deux heures avec le président du Comité du centenaire et un de ses collaborateurs.

SAFFA : Mlle Schmid nous fait part des conditions que lui a soumises le Comité d'organisation. La participation des institutrices neuchâteloises serait assez onéreuse, mais il semble bien que nous ne pouvons nous abstenir. Voir le communiqué de Mlle Schmid.

Revendications de la section de La Chaux-de-Fonds :
Elles concernent :

1. La situation des institutrices mariées. — Nous prendrons l'avis des sections en alléguant les arguments que le président, M. Jaquet, a avancés ;

2. La commission d'étude du français. — Nous proposons d'examiner toute la question avec le président de la SNTMRF, M. Paul Perret, qui sera convoqué à notre prochaine séance ;

3. Congés à l'occasion de mariage, décès, etc. — Rien n'est prévu dans la législation actuelle. C'est un objet qui devra figurer dans le statut du corps enseignant que nous attendons avec une certaine impatience. Il sera transmis au cartel.

Divers. — De nombreux points d'importance secondaire ou sans intérêt général retiennent encore notre attention jusqu'à l'heure du dernier train.

W. G.

Brevets

Nous félicitons les collègues suivants qui viennent d'obtenir :

a) Le brevet d'aptitude pédagogique pour l'enseignement primaire : M. Gérard Bouquet, à Buttes ; Mmes Madeleine Baer-Stark et Henriette Grieshaber, à La Chaux-de-Fonds ; Mlle José Magistretti, aux Verrières ;

b) Le brevet spécial pour l'enseignement des travaux manuels : MM. Charles Guyot, à Cernier, et Marcel Rutti, à Peseux.

W. G.

Nouveaux membres

Nous félicitons cordialement les collègues suivantes qui, voyant leurs fonction de personnel auxiliaire se prolonger, ont demandé de passer de la catégorie des membres dans celle des membres actifs à cotisation pleine :

SPN-VPOD : Mme Anny Perrin-Russbach, institutrice, et Mlle Rosemarie Graf, maîtresse ménagère, toutes deux à Dombresson ; Mmes N. Debrot et Marie-Claire Elzingre-Huguenin, institutrices à La Chaux-de-Fonds ; Mlle G. Bernard, à Cortaillod, Mlle Pierrette Baillod, institutrice au Locle, et Mme Fr. Burger-Henriod, à Cressier.

SPN : Mme Irène Gafner-Jaquet, qui enseigne à Cernier.

En outre, nous saluons avec plaisir l'entrée dans la SPN de M. Denis Gysin, instituteur aux Cernets (Les Verrières), et Max Pellet, instituteur à Hauterive.

W. G.

En marche vers le centenaire

Le Comité d'organisation du centenaire de la SPN est entré en fonction et les charges inévitables, offertes gentiment, ont été acceptées avec le sourire.

En effet, samedi 14 décembre 1957, les délégués de chaque district se sont réunis à Neuchâtel pour une première prise de contact.

Journée d'information et de précisions quant au but à atteindre : revaloriser le corps enseignant primaire.

SPN-VPOD - District de Neuchâtel

Au rythme d'une séance par mois, notre groupe vient de clore excellemment l'année civile.

En novembre, notre collègue Maurice Nicoulin nous expose sa recherche expérimentale pour l'**enseignement du vocabulaire**. S'inspirant des travaux de l'école de Louvain (Belgique) notamment celui de Pirenne, et de l'équipe française qui a élaboré le « **Français élémentaire** », notre collègue a réparti les 4 000 mots du vocabulaire de base en 54 centres d'étude pour la

6e et la 7e années primaires. Quelques collègues expérimentent déjà cette méthode mise au point par M. Nicoulin. Nous nous en réjouissons et en félicitons son dynamique initiateur.

En décembre, le poète Edmond Jeanneret nous invite à une lecture approfondie de **l'œuvre de C.-F. Ramuz**. Notre conférencier dégage le sens d'une vie exemplaire et l'enseignement multiple d'une œuvre qui ne fait à la facilité aucune concession.

En 1902, Ramuz écrivait : « J'accepte une vie pauvre, mais que je m'exprime tout entier. » L'homme comme l'écrivain ont magnifiquement incarné cette règle de conduite. E. Jeanneret, qui connaît admirablement l'œuvre et qui s'est maintes fois entretenu avec Ramuz, nous a fait passer une heure d'une qualité rare.

SAFFA

Chères collègues,

Vous savez sans doute que 1958 verra s'ouvrir à Zurich la 2e exposition féminine suisse dite SAFFA. Toutes les branches des diverses activités de la femme suisse y seront représentées.

Nous ne saurions nous laisser oublier, car notre rôle d'éducatrice est au premier plan de la vie nationale.

Nos collègues de Suisse allemande, et particulièrement les Zurichoises, ont travaillé depuis plusieurs mois en vue de cette grande manifestation. Nous sommes aussi sollicitées d'apporter notre contribution.

Le Comité central de la SPN nous a donné son appui moral et financier, ce dont nous le remercions.

Toutes les collègues qui ont dans leurs cartons des

choses originales se rapportant à notre profession, et qui seraient désireuses de les exposer à la SAFFA, sont priées d'en faire part à T. Schmid, rue Haute 7, Colombier IV, jusqu'au 25 janvier 1958.

Un grand merci d'avance.

Mises au concours

COMMUNE DE NEUCHÂTEL

Un certain nombre de postes d'instituteurs et d'institutrices.

Un poste de *maîtresse ménagère*.

Un poste de *maître de culture physique*.

Un poste de *maîtresse de culture physique*.

Un poste partiel de *maître de dessin*.

COMMUNE DU LOCLE

Un certain nombre de postes d'instituteurs et d'institutrices.

Deux postes de *maîtresses de travaux à l'aiguille*.

COMMUNE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Un certain nombre de postes d'instituteurs et d'institutrices.

Quatre postes de *maîtresses ménagères*.

Entrée en fonction : début de l'année scolaire 1958-1959. Adresser les offres de services avec curriculum vitae et pièces à l'appui jusqu'au 25 janvier 1958 au président de la Commission scolaire intéressée et en aviser le secrétariat du Département de l'Instruction publique.

JURA BERNOIS

Précieux auxiliaires pour l'enseignement de l'arithmétique et de la géométrie au degré supérieur

Les fiches de calcul

Une heureuse évolution

Les publications de la Commission jurassienne des moyens d'enseignement, et singulièrement celles de ces dernières années, témoignent d'une heureuse évolution et d'une adaptation constante des moyens d'enseignement destinés aux écoles du Jura.

Dès l'élaboration du nouveau plan d'études, la commission avait adopté la méthode des enquêtes, méthode qui s'est révélée concluante. Soucieuse de connaître l'opinion des milieux scolaires et extrascolaires, la sous-commission du plan d'études adressa, en son temps, des questionnaires à tout le corps enseignant, y compris celui des écoles professionnelles ; elle prit contact en outre avec les milieux ecclésiastiques et industriels, les grandes associations et les syndicats.

Grâce à cette forme d'investigation — nous ne disons rien de l'esprit résolument novateur qui présida aux multiples séances de travail nécessaires à l'élaboration du manuscrit — l'école jurassienne put être dotée d'un plan d'études que lui envient les cantons romands et maints instituteurs français ou belges. Les « grands patrons » de la pédagogie contemporaine qui ont eu le document en main sont unanimes, malgré leurs conceptions méthodologiques souvent opposées, à souligner la valeur de cette publication : on ne trouve pas, à notre connaissance, un plan de travail officiel qui laisse aux institutrices et aux instituteurs une telle initiative pour l'organisation de leur travail à l'école.

Un renouvellement constant

Le procédé « enquêtes » ayant donné des résultats probants, la commission jurassienne des moyens d'enseignement l'a adopté pour la réédition de tous les manuels scolaires. Chaque maître ou maîtresse qui utilise un livre dont l'édition est en voie d'épuisement est invité à donner son avis et à exprimer ses vœux pour la nouvelle édition. La grande majorité du corps enseignant émet son opinion et la commission se fait un devoir d'accéder aux désirs de la majorité dans toute la mesure du possible (du moins quand les souhaits ne sont pas absolument contradictoires ; car si un collègue considère qu'une refonte complète d'un ouvrage est indispensable, un autre insiste pour que l'on conserve tous les textes du même ouvrage...).

Ainsi, l'école primaire jurassienne est dotée de manuels que maîtres et élèves utilisent avec satisfaction et profit. On est unanime, croyons-nous, à louer le dernier-né des livres de lecture : « Joyeux Départ ». Précisons en passant qu'un nouveau « Rayons de Soleil » sortira de presses à Pâques, que la réédition de « Messages », prévue pour 1959, sera enrichie d'une suite grammaticale, et que d'ores et déjà une équipe travaille à la refonte du livre de lecture qui remplacera « Notre Camarade ».

On le constate, la Commission des moyens d'enseignement a toujours deux manuels de lecture en chantier : quand celui du cours supérieur sera épuisé, elle préparera vraisemblablement l'édition de « Mon Premier Livre ». Les tirages « ne varietur » prévus pour une trentaine d'années (au moins) ont bel et bien vécu. A chaque génération un manuel en harmonie avec les idées nouvelles !

Les tâches que se sont fixées les membres de la commission ne se limitent pas seulement aux différents manuels. La liste des moyens d'enseignement a été complètement refondue, celle des installations de classes est en voie d'achèvement. Une active collaboration a régné avec le centre d'information de la Société pédagogique jurassienne lors de l'édition de croquis pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie.

Venons-en aux fiches !

On nous pardonnera la longueur de cette introduction. Nous avons cru opportun d'orienter nos collègues sur l'esprit qui anime les membres de la commission jurassienne des moyens d'enseignement et sur ses diverses réalisations. La dernière en date est celle des fiches d'arithmétique et de géométrie à l'intention du degré supérieur.

Œuvre de M. Théodore Lüscher, ces fiches, revues par MM. Marius Fromaigeat et Henri Baumgartner, ont été éditées il y a un mois par la Librairie de l'Etat. Leur succès initial a été tel qu'une nouvelle commande a dû être passée à l'imprimeur. Ce seul fait nous dispense de vains commentaires. Les fiches se présentent ainsi :

Arithmétique 7e année

- 701-706 Réduction à l'unité
- 711-716 Problèmes sur le %
- 721-726 Problèmes d'intérêt
- 731-736 Partages
- 741-746 Récapitulation

Arithmétique 8e année

- 801-806 Fractions
- 811-816 Réduction à l'unité
- 821-826 Problèmes d'intérêt
- 831-836 Partages
- 841-846 Mélanges
- 851-856 Récapitulation

Arithmétique 9e année

- 901-906 Fractions
- 911-916 Densité
- 921-926 Réduction à l'unité
- 931-936 Problèmes d'intérêt
- 941-946 Escompte
- 951-956 Partages
- 961-966 Mélanges et alliages
- 971-976 Récapitulation

Chaque fiche propose cinq problèmes ; le chiffre des centaines correspond à l'année scolaire. Les difficultés sont graduées ; ainsi, la fiche terminée par le chiffre 1 comprend des problèmes faciles alors que la fiche terminée par le chiffre 4 s'adresse aux élèves avancés. Chaque chapitre est complété par deux fiches de contrôle (terminées par les chiffres 5 et 6). Il en est de même pour les fiches de géométrie :

Géométrie 7e année

- 701-706 Surfaces (revision)
- 711-716 Surfaces nouvelles
- 721-726 Volumes : cube et parallélépipède
- 731-736 Récapitulation

Géométrie 8e année

- 801-806 Quadrilatère et polygone
- 811-816 Circonférence et cercle
- 821-826 Prisme
- 831-836 Pyramide
- 841-846 Récapitulation

Géométrie 9e année

- 901-906 Surfaces
- 911-916 Prisme et cylindre
- 921-926 Pyramide et cône
- 931-936 Sphères, tronc de pyramide et de cône, grumes
- 941-946 Récapitulation

Un complément utile des manuels

En éditant ces fiches d'arithmétique et de géométrie, la commission des moyens d'enseignement n'a pas la prétention d'innover en la matière : les fiches Reinhard existent depuis cinquante ans ! Toutefois, elle considère que les fiches d'exercices — ne les confondons pas avec les fiches de documentation — sont le complément utile, sinon indispensable, des manuels, et qu'elles permettent de s'adapter au rythme de travail de n'importe quel enfant.

A titre indicatif, nous signalons que les fiches pour l'école complémentaire paraîtront incessamment à la Librairie de l'Etat. Elles comprendront trois séries de problèmes : 1. simples ; 2. difficulté moyenne ; 3. difficulté accrue ; et en plus une série de problèmes destinés aux écoles complémentaires à caractère général et une série de problèmes destinés aux écoles complémentaires à caractère rural.

Les fiches d'arithmétique de 4e année sont en voie d'achèvement : deux séries de problèmes également, l'une étant plus spécialement prévue pour les élèves qui se « préparent » aux examens d'admission à l'école secondaire.

Enfin, une sous-commission est au travail qui élabore des fiches de vocabulaire à l'intention du degré inférieur. Il est envisagé, mais n'anticipons point, d'éditer également des fiches d'orthographe pour le degré moyen. On le constate, le programme d'activité de la commission jurassienne des moyens d'enseignement est aussi vaste que varié.

Quant aux différents procédés d'utilisation des fiches, nos collègues consulteront avec profit l'excellent chapitre que leur a consacré M. Marcel Erbetta dans le rapport du congrès de Delémont, en 1952 : « Application des méthodes nouvelles à l'école primaire jurassienne. »

Personnellement, nous nous réservons d'y revenir après les avoir expérimentées en classe pendant un laps de temps suffisamment long pour nous permettre d'en tirer des conclusions valables.

Pierre Henry.

P. S. — La commission jurassienne des moyens d'enseignement, qui constitue des équipes de travail pour chaque réédition de manuel, n'est pas un cénacle fermé. Aussi salue-t-elle la collaboration qui s'ébauche entre cantons romands au sein de la commission SPJ des moyens d'enseignement, commission qui a vu le jour grâce à l'initiative de notre collègue Charles Jeanprêtre, de Bienne. Alors que les classes de Suisse romande utilisent, dans l'ensemble, les mêmes manuels de géographie, d'histoire, de sciences naturelles et de solfège, pourquoi n'envisagerait-on pas, par exemple, l'édition d'un livre de lecture et d'une grammaire française destinés au degré supérieur de l'école primaire. L'essai mériterait, semble-t-il, d'être tenté. Il va sans dire que les deux manuels devraient présenter des qualités telles qu'ils puissent être agréés sans réticence dans tous les cantons romands. Serait-ce vraiment irréalisable ?

P. H.

Sa quarantième année

Réclère, petit village de la Haute-Ajoie, organisait, samedi dernier, 21 décembre, une petite fête scolaire, en témoignage de reconnaissance envers un instituteur qui le sert depuis quarante ans : notre collègue Fernand Jolissaint. Natif de ce lieu, M. Jolissaint y aura exercé sans partage son activité pédagogique, conjointement avec d'autres charges, bénévoles, qu'il sut remplir tout au long de cette longue et féconde période de vie.

Une cérémonie, simple, mais cordiale et empreinte de dignité, se déroula dans une salle de classe décorée de verdure, et M. Jolissaint y entendit tour à tour les représentants de la commune, de la paroisse, de la commission d'école, de la Direction de l'Instruction publique (en la personne de M. l'inspecteur Pétermann) et de la section de district de la SIB, lui adresser des paroles de sympathie et d'estime, devant Madame Jolissaint, sa collègue Mme J. Hugentobler, et les élèves des deux classes, qui y allèrent de leurs plus beaux chants. Instants d'émotion pour ceux qui surent évoquer, au lieu même où elle s'est lentement et inexorablement accomplie, cette existence de quarante années vouées à une jeunesse villageoise ! M. Jolissaint reçut aussi, des mains d'une grande élève, un bouquet de fleurs enrobé d'un compliment fort gentil. Il laissa parler un moment son cœur de vieux maître d'école et remercia chaleureusement tous les participants. Après quoi, clôturant cette belle journée, un excellent dîner les réunissait encore, à la « Fleur-de-Lys », autour du jubilaire et de son épouse.

T.

ASSOCIATION DES ECRIVAINS NEUCHÂTELOIS ET JURASSIENS

Causeries pour écoles

Il est beaucoup question, ces temps, de revaloriser certaines professions. L'une d'elles est assurément celle des écrivains, sans qui un pays n'obtient qu'une expression imparfaite de lui-même.

Nous pensons que l'un des moyens d'y parvenir consiste à mettre, dès que possible, la jeunesse de chez nous en contact direct avec l'écrivain. Plusieurs membres de notre Association se sont montrés disposés à tenter cette expérience, par la présentation de causeries de tout genre dans les classes neuchâteloises et jurassiennes.

On trouvera, ci-dessous, la liste de ces conférenciers et des sujets qu'ils sont prêts à traiter. Ces causeries, d'une durée de 45 minutes environ, sont en principe gratuites. Pourtant, le fait de prévoir un cachet de Fr. 30.— à Fr. 40.—, comme indemnité de déplacement, serait apprécié.

Pour l'organisation pratique (date, heure, cachet éventuel), le plus simple serait de se mettre sans autre en rapport avec les écrivains intéressés. Toutefois, le secrétaire de l'AENJ (Francis Bourquin, rue des Bergers 8, Bienne) reste à disposition pour tout renseignement complémentaire, comme aussi pour toutes démarches intermédiaires, qu'on pourrait souhaiter.

Nous voulons espérer que cette offre saura éveiller l'attention et la sympathie du corps enseignant jurassien et neuchâtelois, tant primaire que secondaire.

F. B.

Auteurs neuchâtelois :

Mme Dorette Berthoud, Le Grand Verger, Areuse :
Images d'Amérique.

M. Pierre Bovet, Grandchamp-Areuse :
Archives et bibliothèques (Comment elles vous aident à traiter un sujet d'histoire).

M. Georges Méautis, Crêt-Taconnet 40, Neuchâtel :
Comment j'ai écrit un roman.

M. Jacques Petitpierre, Evole 2, Neuchâtel :
Voyage et séjour à Jérusalem (Souvenirs d'un délégué du CICR et de l'ONU).
Les attaches suisses de Mendelssohn.

M. Eugène Porret, Crêt-Rossel 9, La Chaux-de-Fonds :
Trois mois au Cameroun (avec projections et film).

Auteurs jurassiens :

M. Francis Bourquin, Rue des Bergers 8, Bienne :
Pages claires dans l'œuvre des poètes maudits.
Quelques poètes jurassiens.
Lecture de poèmes (avec commentaires).

M. J.-R. Fiechter, Coulouvrenière 21, Genève :
L'Egypte dans mon miroir.

M. Marcel Matthey, Unterer Kanalweg 260, Nidau :
Dans les coulisses d'un écrivain.

M. Jean-Paul Pellaton, Route de Bâle 145, Delémont :
Comment on écrit une nouvelle.
Comment on écrit un conte.
Faut-il de l'imagination pour inventer une histoire ?

M. Robert Simon, Malleray :
Aspects et tendances de la poésie contemporaine.
Lecture de poèmes (avec commentaires).

NOV

La Nederlandse Onderwijzersvereniging (Union des instituteurs des Pays-Bas) organise une réunion des instituteurs de l'Europe occidentale du 5 au 12 avril 1958 à la Oolgaertshuis, près d'Arnhem, où l'anglais sera la langue de travail.

Le thème principal sera : « La vie sans peur. »

3 rapports étudieront ce sujet au point de vue politique, social et éducatif, puis les participants en discuteront.

Il y aura aussi une conférence sur les Pays-Bas et des excursions sont prévues. Le prix est de 60 florins hollandais par personne.

Envoyer les inscriptions éventuelles avant le 31 janvier à la NOV, Herengracht 56, Amsterdam.

MON PREMIER REMORDS

Un après-midi, j'aperçus au fond de la niche à chien quatre nouveau-nés qui, en l'absence de leur mère, s'étaient blottis en boule dans la paille. Une perverse curiosité me poussa à m'emparer des petits chiens et à les porter « pour voir » dans le bassin du jardin ; mais, quand je les vis nager misérablement au milieu de l'eau verdâtre, j'eus la conscience de ma méchanceté et je voulus repêcher les naufragés ; malheureusement, ils se tenaient trop loin du bord et le bassin me paraissait grand comme un lac. Je m'enfuis plein de terreur et m'imaginai, en mon âme de quatre ans, que bien certainement l'enfer était destiné à punir de pareils méfaits. Je ne sais pas si l'on réussit à opérer le sauvetage des petits chiens, mais je me souviens d'avoir entendu le lendemain la locataire du rez-de-chaussée proclamer que « cet enfant était possédé et qu'il finirait mal ». Ce fut ainsi que s'éveilla mon premier remords.

A. Theuriet.



Pour toutes
vos opérations bancaires
adressez-vous à la

Société de Banque Suisse

GENÈVE
LAUSANNE
LA CHAUX-DE-FONDS
NEUCHÂTEL
BIENNE

et nombreuses autres succursales
en Suisse romande

•

Capital et Réserves Fr. 275 millions



FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie
Zurich

Bureau pour la Suisse romande
Ile St-Pierre **LAUSANNE** Tél. 23 07 75

Assurances temporaires au décès
Grandes assurances de capitaux
Assurances populaires
Assurances de groupes

•

Ecole supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1958-1959

LUNDI 14 AVRIL 1958

Examens d'admission : lundi 14 avril, à 8 h. (première année)
mardi 15 avril, à 8 h. et 14 h., mercredi 16 avril, à 8 h. (2^{me} et 3^{me} année)
Commencement des leçons : jeudi 17 avril 1958

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **15 mars 1958**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves possédant le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e.

Les élèves porteurs du *Certificat d'études secondaires* sont admis en 3^e année de l'Ecole de commerce. Ceux qui viennent d'une section classique ou scientifique doivent, durant le premier trimestre, suivre un cours de raccordement d'arithmétique, de comptabilité et de sténographie et, durant le second trimestre, un cours de raccordement de dactylographie; en septembre, ils subissent un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e année).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re} 14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE 1958
UN AN DE PLUS POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES

Secrétariat : Maupas 50